



MB vétérinaires

Méheudin

Boisrie



EQUIDASSUR
Assurance équestre en ligne

FORMATION PROFESSIONNELLE INSTITUT DU DROIT ÉQUIN

(Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro
74.87.01052.87 auprès du Préfet de Région du Limousin)

« Piqûre de rappel »

Formation délivrée par l'**Institut du Droit Équin**,
Organisée en partenariat avec **MB Vétérinaires**
(cliniques de Méheudin et de la Boisrie) et le
réseau des anciens étudiants du **Diplôme**

Universitaire de droit équin

Avec le soutien de **SARL POULNOT
ASSURANCES** et de **EQUIDASSUR**
- **GROUPE ACCS**

Le vétérinaire équin : responsabilité et assurance

L'expertise du cheval : cadre et déontologie



*Lieu de la formation : Le
Faisan Doré - 3, route du
Faisan Doré - 61200
ECOUCHE-LES-VALLEES*

**Vendredi 12 septembre 2025
de 9h00 à 18h00**

*Validation de 7 heures de formation continue
obligatoire pour les professions concernées*

Institut du Droit Équin
Site de Labussière
142, avenue Emile Labussière
87100 LIMOGES
Tel : 06.75.42.48.08
Email : droitequin@gmail.com



Accueil café à partir de 8h30

9h00 - 9h30 : Mot de bienvenue et introduction de la journée par Jean-Marc Betsch, vétérinaire équin, diplômé de la 4^{ème} promotion du DU de droit équin et Bertrand Poulnot, agent général d'assurance, stagiaire de la 5^{ème} promotion du DU de droit équin.

1. La responsabilité civile du vétérinaire équin : décryptage du régime juridique applicable et analyse de la jurisprudence récente (9h30-11h30)

Bertrand Olonde,
Vétérinaire équin,
Diplômé de la 4^{ème}
Promotion du
DU de droit équin.

Et
Hervé Guettard,
Avocat au barreau de Blois.

Pause (11h30-12h00)

2. L'importance de l'assurance du vétérinaire équin : règles applicables, points de vigilance et conseils pratiques (12h00-13h00)

Bertrand Poulnot,
Assureur et courtier,
SARL Poulnot Assurances,
Stagiaire de la 5^{ème} promotion du DU de droit équin,
Et

Jean-Marc Betsch,
Vétérinaire équin,
Expert,
Diplômé de la 4^{ème} promotion du DU de droit équin.

Pause (cocktail déjeunatoire) (13h00-14h00)

3. L'importance de l'assurance mortalité/frais vétérinaires des chevaux (14h00-15h00)

Patrick Herdhebut,
Courtier (spécialiste de l'assurance chevaux), EQUIDASSUR – GROUPE ACCS

4. Le cadre juridique et déontologique applicable à l'expertise amiable et judiciaire du cheval (15h00-16h00)

Laurence Devaux-Poujet
Vétérinaire équin,
Expert,
Membre du Conseil de l'Ordre régional des vétérinaires Picardie,
Diplômée de la 4^{ème} promotion du DU de droit équin,
ET

Auréli Rochereuil,
Avocate au Barreau de Rennes,
Diplômée de la 3^{ème} promotion du DU de droit équin.

Pause (16h00-16h30)

5. Table ronde : retours d'expérience sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'expertise des chevaux de sport et de courses, le rôle et le positionnement de l'expert. (16h30-18h30)

Animée par Jean-Marc Betsch, vétérinaire, expert.

Avec les témoignages de :

Geoffroy Autenne, expert vétérinaire,
Laurence Devaux-Poujet, expert vétérinaire,
Valérie Lefrançois, expert vétérinaire
Nina Latour, avocate au barreau de Paris,
Amélie Bonnefoy-Claudet, avocate au barreau de Besançon.

Fin de la formation prévue à 18h30

Durée de la formation : 7h00

Prérequis : Formation ouverte à tous

Objectifs opérationnels : L'action de formation prévue au 1° de l'article L6313-1 du code du travail se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. L'objectif professionnel de l'action de formation est de mettre en application des connaissances juridiques (textes et jurisprudence applicables à la filière du cheval) sur les thématiques visées précédemment.

Modalités et délais d'accès : Formation suivie en présentiel (Le Faisan Doré - 3, route du Faisan Doré - 61200 ECOUCHE-LES-VALLEES) ou en visio-conférence via l'outil Zoom. Inscriptions ouvertes jusqu'au 10 septembre 2025 inclus.

Tarifs :

- Pour les diplômés du Diplôme Universitaire de droit équin : 150 euros TTC (cocktail déjeunatoire compris)
- Pour les adhérents de l'Institut du droit équin : 200 euros TTC (cocktail déjeunatoire compris)
- Pour les non-adhérents de l'Institut du droit équin : 300 euros TTC (cocktail déjeunatoire compris)
(Demi-tarif applicable pour les étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif).

Méthodes pédagogiques et techniques mobilisées :

L'action de formation est délivrée par des professionnels de la filière du droit et du cheval. Leur qualité est précisée précédemment.

L'action de formation se déroule en présentiel et en visioconférence via l'outil « zoom ». Un support de présentation contenant les principaux points développés par les formateurs ainsi que les références juridiques citées (textes et jurisprudence) est projeté à l'écran pendant toute la durée de l'action de formation. Des temps dédiés aux questions et échanges sont prévus au cours de l'action de formation (prises de paroles et utilisation du chat). L'action de formation est coordonnée par les salariées de l'organisme de formation qui assurent la présentation des formateurs et des thématiques, la répartition de la parole entre les présents, le respect des horaires et les aspects techniques. A l'issue de l'action de formation, un compte-rendu détaillé est adressé aux stagiaires, au format PDF, par mail. Une auto évaluation sera réalisée par chacun des stagiaires à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : Un questionnaire d'auto-évaluation est adressé aux stagiaires à l'issue de l'action de formation. Ce questionnaire permet d'évaluer les connaissances acquises par chaque stagiaire à l'occasion de l'action de formation.

Ce questionnaire vise également à mesure le taux de satisfaction des stagiaires ayant participé à l'action de formation.

Accessibilité personnes handicapées : Oui. Les modalités de suivi de la formation peuvent être aménagées pour les personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous contacter.

Modalités d'inscription : Bulletin à renvoyer par mail : droitequin@gmail.com accompagné du règlement.

Programme prévisionnel détaillé

Déroulé prévisionnel

1. La responsabilité civile du vétérinaire équin : décryptage du régime juridique applicable et analyse de la jurisprudence récente

Présentation du cadre juridique de mise en cause de la responsabilité civile du vétérinaire. Il s'agit de présenter les règles de droit de la responsabilité civile contractuelle et délictuelle à la profession du vétérinaire équin tout en rappelant les obligations juridiques lui incombant (obligation de moyens et/ou de résultat) en matière de soins, de suivi de soins, de délivrance de médicaments mais également en qualité de gardien d'équidés, à titre ponctuel ou à l'occasion d'une prise en charge plus longue type hospitalisation.

2. L'assurance du vétérinaire équin : règles applicables, points de vigilance et conseils pratiques

De quelle manière les vétérinaires peuvent-ils s'assurer selon leur activité ? quels sont les risques principaux de cette activité particulière, comment bien les identifier selon les variables individuelles et quels sont les points de vigilance spécifiques à avoir pour s'assurer d'être bien couvert ? (Plafonds, exclusions...).

3. L'importance de l'assurance mortalité/frais vétérinaires des chevaux

Comment s'articulent et se construisent les contrats spécifiques des assurances des équidés eux-mêmes ? pour quels types de risques est-il possible de faire assurer un cheval ? comment ces assurances fonctionnent-elles ? Comment les primes et indemnités sont-elles calculées ? Au regard de ces éléments croisés quels sont les intérêts de ces contrats particuliers pour les propriétaires d'équidés ?

4. Le cadre juridique et déontologique applicable à l'expertise amiable et judiciaire du cheval

Il s'agit en particulier d'étudier le cadre qui encadre la profession réglementée de vétérinaire et quels sont en particulier les éléments de déontologie attachés à l'exercice du métier auprès des équidés. Les particularités du métier de vétérinaire équin seront abordées en particulier par rapport à l'activité d'expertise amiable ou judiciaire très présente dans la filière équine ou le contentieux est très nourri.

5. Table ronde : retours d'expérience sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'expertise des chevaux de sport et de courses, le rôle et le positionnement de l'expert.

Echanges, débats, questions autour des différents retours d'expériences des différents professionnels qui gravitent de façon directe ou indirecte sur l'activité d'expertise autour des chevaux.